

LES INFOS MUNICIPALES DE MIRIBEL - LANCHATRE



L'ADHESION A LA METRO ?



Les collectivités traversent une phase difficile, entre réforme territoriale et réforme fiscale ; une réforme fiscale qui transfère la fiscalité des entreprises sur les ménages.

Sur le Trièves, l'équilibre entre les contributions fiscales liées à la Taxe Professionnelle et les impôts ménages étaient, jusqu'à présent, de 50/50 ; il passera maintenant à 60% pour les ménages et 40 % pour les entreprises.



Et ce n'est pas fini, car les communautés de communes, qui voient leurs recettes fiscales diminuées, vont être obligées de mettre en place une fiscalité additionnelle qui viendra s'ajouter à la fiscalité des communes (taxe d'habitation, foncier et foncier non bâti).

Enfin, la taxe sur l'électricité, qui existe déjà dans certaines communes, va être généralisée et générera une augmentation annoncée de 8 % sur nos factures d'électricité. Ces recettes supplémentaires seraient reversées au Syndicat d'Electricité de la Haute Vallée de la Gresse qui a repris notre compétence « électrification ».

Alors dans ce marasme ambiant, **il est temps de réfléchir au devenir de notre commune.**

Le Trièves tarde à s'organiser et pourrait être obligé de se regrouper avec la Matheysine et le Beaumont pour atteindre le seuil des 30 000 habitants, seuil souhaité dans le cadre de la réforme territoriale.

Depuis 7 ans, nous travaillons au regroupement des trois communautés de communes du Trièves ; regroupement nécessaire pour avoir une capacité financière suffisante pour assurer des services à la population dignes de ce nom et une taille assez conséquente en terme de population pour être reconnue par tous nos partenaires : Conseil Général de l'Isère, Région Rhône-Alpes, Etat, Europe.

Mais, ce travail réalisé par les techniciens et certains élus n'a pas suffi à convaincre des élus frileux qui ont peut être peur de perdre les postes qu'ils occupent dans les trop nombreuses structures du Trièves.

Dans tous les cas et même si la fusion se réalisait, ces positions rétrogrades sur le regroupement et le manque de volonté politique augurent mal ce regroupement qui va nous être imposé par l'Etat à une échelle peut être différente de celle du Trièves.

Alors, pour nous, habitants de Miribel, se pose la question de savoir avec qui travailler ? Se pose aussi la question de voir où est notre bassin de vie ?

80% des Lanchatrous travaillent sur l'agglomération grenobloise. 80% des déplacements se font sur l'agglomération grenobloise, les activités sportives et culturelles se pratiquent surtout sur Vif et l'agglomération grenobloise.

Notre bassin de vie est majoritairement sur Vif et l'agglomération Grenobloise.

Dans ce numéro :

- ❖ **L'actu de la commune :**
 - **L'adhésion à la Métro ?**
 - **Un nouvel abri-bus**
- ❖ **La parole... aux associations,**
- ❖ **Ordures ménagères et tri**
- ❖ **Un petit peu d'environnement ...**

N°6 – Décembre 2010

En conséquence, en tant qu'élus responsables, nous sommes obligés de regarder les avantages et les inconvénients d'une éventuelle adhésion à la Métro.

Ainsi, nous travaillons avec les services de la Métro qui nous ont rassurés au niveau financier puisque la commune percevrait la même dotation de compensation liée au transfert de l'ex - Taxe Professionnelle de la commune vers l'intercommunalité que celle que nous percevons actuellement avec la communauté de communes de Monestier de Clermont.

Pour ce qui est de la dotation de solidarité, nous pouvons espérer avoir une dotation identique voir supérieure en adhérant à la Métro.

Bien sûr, les ménages devront faire un effort fiscal avec une part d'imposition Métro sur les impôts ménages et des taux supplémentaires de 0,6 % pour la Taxe d'habitation (soit à peu près 15 euros par an en moyenne), 1,3 % pour le Foncier Bâti (soit à peu près 6 euros par an en moyenne) et 3,9 % pour le Foncier Non Bâti.

Mais, cette taxe additionnelle devrait être aussi, très prochainement, mise en place par la communauté de communes de Monestier ou par la nouvelle intercommunalité du Trièves avec un taux peut être supérieur.

L'ACTU DE LA COMMUNE

Quels services à quels coûts ?

En termes de services, la **compétence** communale « **assainissement** » serait transférée à la Métro, opération plutôt intéressante pour la commune puisque nous devons mettre en conformité notre station d'épuration et créer une nouvelle station sur le hameau du Vernay soit au total près de 400 000 € d'investissements difficilement supportables pour notre budget assainissement – à moins d'une forte augmentation du m³ assaini ; ce que nous ne souhaitons pas.

D'autre part, le coût serait moins important pour les abonnés puisque le m³ assaini est à 0,98 € à la Métro au lieu de 1,21€ actuellement payé à la commune pour ce service.

Pour ce qui concerne **les transports**, la desserte de Miribel serait beaucoup plus conséquente, avec notamment les taxis/bus à la demande au même tarif que le billet payé pour circuler sur le périmètre de la Région Grenobloise, soit 1,40 euros.

Les ordures ménagères seraient ramassées de la même façon mais par La Métro ; des aires de propreté pourraient être créées à la charge de la Métro (et non plus à la charge de la commune comme actuellement). La Redevance Ordures Ménagères (153 € par foyer) serait remplacée par une Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (6,8 % de la valeur locative des logements qui, en moyenne sur Miribel, est de 2 000 euros, soit 136 €) qui serait en moyenne inférieure à celle que nous payons actuellement. La déchetterie de Vif serait également accessible aux habitants de Miribel.

Pour nos locaux d'activités (ex-épicerie), pour lesquels nous n'avons pas pour l'instant de repreneurs, ceux-ci pourraient être repris ou gérés par la Métro.

Par contre, nous ne pourrions plus profiter des services du Granjou, le centre social de la Communauté de communes Monestier de Clermont, mais, est-il fréquenté par les habitants de Miribel ?

En ce qui concerne la halte garderie itinérante, La Ptite Récréée, service apprécié sur Miribel, nous pourrions conventionner avec la Communauté de Monestier de Clermont, comme actuellement la Communauté de Communes de Clelles.

Voilà pourquoi en tant qu'élus responsables, nous devons nous déterminer rapidement sur le choix de la meilleure intercommunalité pour les Lanchatrous.

Nous souhaitons vous associer dans cette décision, c'est pourquoi, nous vous proposons une conférence / débat sur ce sujet le 4 février 2011 pour en débattre ensemble.

Nous n'attendons pas, en tous cas, six ans comme cela se passe actuellement pour la fusion des trois communautés de communes du Trièves.

Vous connaissez mon engagement sur le Trièves, mais je suis avant tout Maire de Miribel et ma fonction de Président du Syndicat d'Aménagement du Trièves n'interviendra en aucun cas dans le choix que nous aurons à faire.

C'est l'intérêt général des habitants de Miribel qui reste la priorité et qui est en débat – Cordialement
Luc PUISSAT et l'équipe municipale.

UN NOUVEL ABRI-BUS : LES COLLEGIENS SONT A L'ABRI

En mai dernier, les collégiens de Miribel étaient venus nous voir pour demander un nouvel abri-bus. C'est vrai, l'existant était trop petit et les ados étaient obligés de traverser la route pour prendre le car.

Après avoir contacté le Conseil Général, celui-ci nous informait qu'il réaliserait cet abri-bus. Puis, en septembre, changement de programme puisque le Conseil Général nous faisait savoir qu'il ne serait pas maître d'ouvrage de cet équipement

D'où recherche de subvention, devis et un abri-bus enfin construit pour le 15 Novembre grâce à la célérité des entreprises Bocaletti et Puissat/Journet. Cet abri-bus a été financé à 50% par le Conseil Général et 50% par la commune.



DIVAGATION DES CHIENS

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite.

Divagation ne veut pas seulement dire que les chiens sont dans la nature. Les chiens qui pénètrent dans les propriétés privées pour faire leurs besoins ou seulement traverser un jardin quand des enfants y jouent sont considérés comme divagants. Même si votre chien est très gentil, pensez qu'il peut causer quelques désagréments à votre voisin.

ELECTIONS CANTONALES EN 2011

A noter les 20 et 27 mars prochains, les 1^{er} et 2nd tours des élections cantonales pour élire notre nouveau Conseiller Général. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre en mairie.

LA PAROLE ...

... AUX ASSOCIATIONS

LE SOU DES ECOLES

Le Sou des Écoles a organisé le 4 décembre dernier le traditionnel **Marché de Noël**. Après le spectacle des enfants, les pains, pains au chocolat, décorations de Noël ont trouvé preneurs. Le Sou des Écoles remercie, tout particulièrement, les boulangers du jour pour leur savoir faire. Ce bel après-midi s'est terminé par le tirage de la tombola dont les résultats sont accessibles sur : <http://sou.miribellanchatre.free.fr>.

LANCHATRE OMNISPORTS

L'activité gymnastique a été reconduite avec les horaires suivants :

- le mercredi de 16h15 à 17h15 pour les enfants de 6 à 10 ans et ensuite de 17h15 à 18h15 pour les enfants de 4 à 6 ans (21 enfants au total sont inscrits),
- le mercredi de 18h30 à 19h30 et le jeudi de 20h30 à 21h30 gym tonic pour ado et adultes (25 adultes et ados se partagent les 2 cours). Quelques places sont disponibles pour la rentrée de janvier. Contactez Joëlle au 0675523017.

La date de la prochaine course de côte, quant à elle, est fixée au **8 mai 2011**. Comme à l'accoutumée, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui se manifesteront pour mener à bien cette 33^{ème} édition.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2011 et vous convions à partager notre Soirée « Vœux » le 08 janvier à partir de 19h à la salle polyvalente du village. (www.lanchatreomnisports.free.fr)

LA DANSE A MIRIBEL

En parallèle aux cours du mardi soir pour les petits et grands, une sympathique initiative a permis de rassembler plusieurs couples de Miribel les samedis matins de novembre pour une initiation au Rock et à la Salsa. La bonne humeur était au rdv et merci à Louis, le professeur.

LANCHATRE ANIMATION

Attention un changement de date pour la prochaine séance

- o le mercredi 5 janvier : **LES PETITS MOUCHOIRS** de Guillaume CANET,
- o le 28 janvier : **HARRY POTTER et les reliques de la mort**,
- o le 25 février : **MAIS OÙ Y VA LE MONDE** le film de Serge PAPAGALLI.



PELE-MELE

ORDURES MENAGERES ET TRI

La communauté de communes a décidé d'appliquer la réglementation du travail concernant la collecte des ordures ménagères. Ceci pour prévenir au maximum les accidents du travail qui sont fréquents dans cette profession. Les employés de la com com n'en sont pas exempts. Plusieurs accidents heureusement sans trop de gravité mais avec des jours d'arrêts sont arrivés.

Sur la commune, nous ne sommes pas trop touchés par ces nouvelles mesures. Le seul point que nous devons modifier est la collecte de Queue Longue. Nous avons installé les 2 containers au niveau du transformateur EDF. A la suite de ce déplacement, nous avons reçu en mairie quelques habitants de Queue Longue. Il en est ressorti que l'emplacement de ces containers peut contribuer à une gêne olfactive et sonore.

En accord avec les habitants présents, nous avons décidé de les installer un peu plus haut sur le chemin de Queue Longue. A l'avenir, quand le nouveau lotissement sera réalisé et avec la mise en place de la redevance incitative, il y a de fortes chances qu'il y ait encore quelques modifications sur les points de collecte.

Concernant le tri des emballages, verres et papiers, les résultats ne sont pas très bons. Il ne faut pas baisser les bras même si quelques uns ne trient pas.

L'enjeu, sans parler des conséquences pour la planète, est à la fois important et simple : si le tri ne se fait pas, le tonnage des OM va augmenter et nous ne pourrons pas collecter sur 5 jours avec une seule équipe ; ce qui laisse présager qu'il faudrait une autre équipe et un autre camion avec les coûts que cela implique.

BIBLIOTHEQUE

Monique vous accueille le mercredi de 10h30 à 11h30. Le samedi de 10h30 à 12h00, Martine vous ouvre la bibliothèque et vous parlera des dernières nouveautés acquises.

NAISSANCES DE L'ANNEE 2010 :

Théo GRESSELIN est né le 2 janvier
Tom ZIMMERMANN est né le 23 janvier
Ambre MARCHAIS est née le 8 avril
Tiago GRANDFERRY est né le 29 avril
Titouan TOUSSAINT-MONIER est né le 6 juin
Yann GUILLEMET est né le 8 juillet
Émilie MARADEI est née le 29 octobre

MARIAGES DE L'ANNEE 2010 :

Dominique DREISTADT et Fabien PUISSAT le 10 avril
Christelle GRANDVALLET et Vincent SAUSSAYE
Céline STROPPARO et Philippe PUISSAT
Ces 2 derniers couples en date du 26 juin.

UN PETIT PEU D'ENVIRONNEMENT ...

DU COTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Quelques informations sur le Parc naturel régional du Vercors qui vous permettront de découvrir ou redécouvrir cet espace protégé dans lequel nous vivons.

Son territoire comprend 139 000 hectares de forêt. Sa superficie est de **206 208 ha** dont 17 000 classés en Réserve naturelle nationale (la plus vaste de France).

Côté habitants, le Parc a une population de **46 000 personnes** réparties sur 8 régions naturelles : Royans-Isère, le Piémont Nord, les Quatre- Montagnes, le Vercors Drômois, Royans-Drôme, la Gervanne, le Diois et le Trièves.

Une des spécificités du Parc est sa faune qui ne comprend pas moins de 72 espèces de mammifères dont les 6 grands ongulés (cerf, bouquetin, chamois, chevreuil, mouflon, sanglier), 142 espèces d'oiseaux nicheurs et 25 espèces de reptiles et d'amphibiens. Pour la flore, 1 800 espèces végétales dont 85 protégées et 75 espèces d'orchidées sont recensées.



Mais qu'est-ce que réellement le Parc ?

Le Parc est un syndicat mixte ayant pour missions la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information du public, sans oublier l'innovation et la recherche. Toutes ces missions se retrouvent dans sa Charte à laquelle adhèrent les communes et communautés de communes.

Mais, concrètement, pour notre commune, quelles ont été les actions du Parc ?

Le Parc naturel régional du Vercors a porté le Plan Eau Vercors qui a permis la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable du Pré Tarachou. En matière d'habitat, toujours sur le lotissement du Pré Tarachou, 30 % du surcoût lié à la qualité architecturale a été pris en charge par le Parc. Le réseau wifi porté par l'association Alambic.com a été financé à hauteur de 100 %.

Du côté des sentiers, l'entretien ainsi que la signalétique sont faits par le garde vert, employé par le Parc. L'édition des carto-guides permet la découverte de notre territoire et de ses randonnées avec des idées de parcours et les difficultés éventuelles.

Plus récemment, l'audit énergétique de la commune a été réalisé par le Parc afin de faire les meilleures préconisations en matière de gestion d'énergie sur les bâtiments communaux. Le financement de l'étude permettant l'implantation des panneaux photovoltaïques a lui aussi été réalisé par le Parc naturel régional du Vercors.

Pour finir, toujours sur notre territoire, le Parc porte le programme LEADER (programme européen) permettant la diversification des stations telles que Gresse-en-Vercors ou le Col de l'Arzelier afin de développer au mieux l'offre en fonction des attentes des touristes, une des principales économies du Trièves.

Si vous souhaitez davantage de renseignements, vous pouvez aussi vous connecter sur <http://www.parc-du-vercors.fr>

LES DATES A RETENIR

- **21 JANVIER - CEREMONIE DES VŒUX (18 H 30 – SALLE POLYVALENTE)**
- **04 FEVRIER - CONFERENCE « L'ADHESION A LA METRO ? » (18 H 30 – SALLE POLYVALENTE)**

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS !!